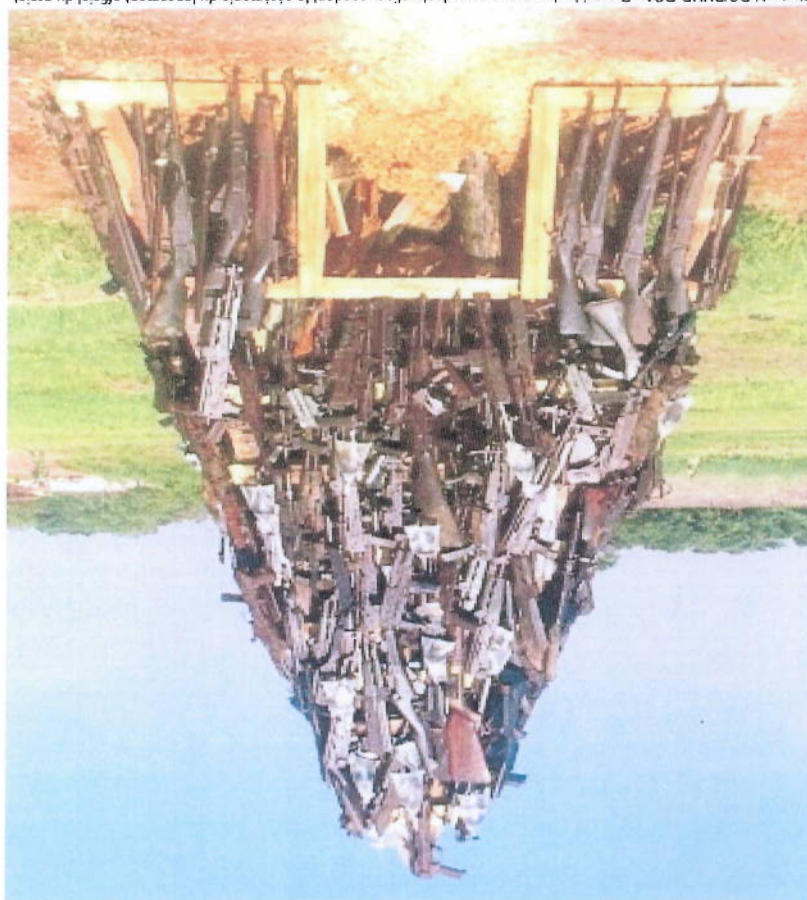


Numéro du Projet : 00056356
Institution d'Exécution : PNUD Centrafricain
Modalité d'exécution : Exécution Directe (DEX)
Date de démarrage : 1^{er} janvier 2009
Date de clôture : 31 mars 2011
Budget : USD 1 923 729
Donateur : Japon

Rapport final

Photo ALPC/PNUD-RCA : Pyramide des armes pour destruction pendant la cérémonie du lancement officiel du projet



(PRC - ALPC)

PROJET DE REDUCTION ET DE CONTROLE DES ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE



République Centrafricaine

TABLES DES MATIERES

3	SIGLES ET ABBREVIATIONS.....
4	INTRODUCTION.....
5	I. PRESENTATION DU PROJET
5	1.1. Contexte socio-économique.....
6	1.2. Contexte sécuritaire.....
7	1.3. Stratégies de mise en œuvre.....
7	1.3.1. La participation et l'appropriation communaires: armes en échange du développement
8	1.3.2. Le renforcement des capacités de la commission nationale et de la police centralisatrice.....
8	1.3.3. La sensibilisation du public.....
9	1.4. Implantation du projet et coordination transfrontalière
9	1.5. Modalités de gestion.....
10	II. RESULTATS DU PROJET.....
10	2.1. Appropriation communautaire : Armes en échange de développement.....
13	2.2. Renforcement des capacités.....
15	2.3. Sensibilisation du public.....
17	III. SUIVI ET EVALUATION.....
17	IV. CONTRAINTES ET DIFFICULTES.....
18	4.1. Au niveau politique et sécuritaire.....
18	4.2. Au niveau opérationnel.....
18	4.3. Au niveau financier.....
18	V. FORCES ET FAIBLESSES
19	VI. LEÇONS APPRISSES.....
20	CONCLUSION.....
21	ANNEXES.....
22	Cadre des Résultats
25	Situation financière.....
26	Recommandations.....

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ALPC	Armées Légères et de Petit Calibre
APRD	Armée Populaire pour la Restauration de la Démocratie
BCPR	Bureau de Prévention des Crises et du Relèvement
CdP	Comité de Pilotage
CLAP	Comités Locaux d'Approbation des Projets
CLD	Comité Local de Développement
CNPDR	Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères et de Petit Calibre pour le Désarmement et la Réinsertion
CPAP	Plan d'Action du Programme Pays
CPPDR	Commission Préfectorale de lutte contre la Prolifération des Armes Légères et de Petit Calibre, pour le Désarmement et la Réinsertion
CRA	Comité de Récupération d'Armes
DDR	Désarmement, Démobilisation et Réintégration
DEX	Exécution Directe
DPI	Dialogue Politique Inclusif
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
IANSA	International Action Network on Small Arms
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PLD	Plan Local de Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PID	Personnes Internes Déplacées
PNRCA	Police Nationale de la République Centrafricaine
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRAC	Projet de réinsertion des ex. combattants et d'appui aux communautés
PRASEJ	Projet d'appui à la Sécurité juridique et au Système judiciaire
PRC-ALPC	Projet de Réduction et de Contrôles des ALPC
PSPD	Projet de Sécurité Pour le Développement
PTA	Plan de Travail Annuel
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
UEP	Unité d'Exécution du Projet
UFDR	Union des Forces Démocratiques pour le Rassemblement
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework / Plan Cadre des Nations Unies d'Assistance au développement

INTRODUCTION

Le Projet de Réduction et de Contrôle des armes légères (PRC-ALPC) en République Centrafricaine (RCA) a été conçu pour promouvoir les conditions favorables à la paix, à la stabilité, à la sécurité humaine et au développement socioéconomique du pays à travers l'appui aux communautés de base, aux organisations de la société civile et aux institutions nationales. Il a pour but de favoriser la collecte ou la restitution volontaire des armes illicites ainsi que des initiatives de relèvement des communautés. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la « Lettre de Politique Générale du Gouvernement en matière de Défense Globale, et du processus de démobilisation, désarmement et réinsertion (DDR) des ex combattants en particulier » adoptée en 2003 afin de contribuer à la restauration de la paix, de la sécurité et redonner confiance aux communautés suite aux multiples conflits armés que le pays a connus entre 1996 et 2003.

Pour apporter une réponse à la problématique de cette sécurité, il a été mis en œuvre de 2004 à février 2007, le "Projet de Réinsertion des ex – combattants et d'Appui aux Communautés" (PRAAC). Ce projet constituait une première réponse dans le cadre de la restauration de la sécurité à travers deux volets : (i) le processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) des ex combattants, et (ii) l'appui aux communautés, de manière à garantir une réinsertion durable des ex combattants.

Un deuxième projet visant à réduire l'insécurité et à prévenir les conflits a été mis en œuvre de 2006 à 2008 afin de renforcer les acquis du PRAAC. Il s'agit du "Projet de Sécurité pour le Développement" (PSPD).

Suite à une étude réalisée en 2005 par l'ONG Suisse Small Arms Survey, il a été révélé que plus de 50 000 armes légères circulent de manière illicite dans le pays, d'où la nécessité de mener des actions pour les réduire et les contrôler afin de consolider la paix dans le pays et promouvoir de manière durable le développement socio-économique.

C'est ainsi que la phase préparatoire du PRC-ALPC a été financée par la Suède, à travers l'appel consolidé pour un montant d'environ 500.000 dollars US. Ces fonds ont permis d'organiser en Octobre 2005 un atelier national sur la prolifération des armes légères, et en octobre 2006, les journées d'informations et de débats citoyens ayant servi de référence à l'élaboration du projet.

Le projet, d'un coût global de 1.923.729 dollars US, a été financé par le Japon suivant l'accord de financement signé le 28 février 2007 avec le PNUD. Le document de projet a été signé entre le Gouvernement Centrafricain et le PNUD le 11 décembre 2007.

Le PRC-ALPC s'inscrit entièrement dans les priorités du Plan Cadre d'Assistance des Nations Unies (UNDAF 2007-2011) et a contribué à la réalisation de l'effet 1 « *D'ici 2011, les populations centrafricaines vivent dans un environnement de paix, de sécurité, de prospérité économique où les droits humains sont respectés et où elles participent équitablement au processus de décentralisation et à la consolidation de la paix* ». Il a été exécuté par le PNUD à Bangui et dans quatre préfectures directement affectées par les conflits armés de 2003 : Sibut (KEMO), Kaga-Bandoro (NANA - GRIBIZI), Bossangoa (OUHAM) et Bozoum (OUHAM-PENDE).

Le présent rapport final retrace les activités réalisées et les résultats atteints dans le cadre du Projet de réduction et de contrôle des Armes Légères et de Petit Calibre au cours de la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 mars 2010.

I. PRESENTATION DU PROJET

1.1. Contexte socio-économique

Avec une population de 3,9 millions d'habitants composée en majorité de jeunes (50 % ont moins de 18 ans), et en dépit de l'abondance des ressources naturelles (diamant, or, bois précieux, uranium, coton, café), la République Centrafricaine traverse depuis ces dix dernières années, une crise économique persistante.

Classée au 171^{ème} sur 177 pays selon l'Indice du Développement Humain du PNUD en 2005, la RCA occupait la 166^{ème} place depuis 1996. Au cours des dix dernières années, la croissance moyenne annuelle n'a pas dépassé 2% alors que l'accroissement de la population est resté à 2,5% en moyenne.

La situation économique désastreuse dans laquelle se trouve la RCA a eu des conséquences sur les conditions de vie de la population. Le Rapport sur le Développement Humain estime que 67% des Centrafricains vivent en dessous du seuil de pauvreté. Sur la base des statistiques pour la période 1995-2000 environ 45,32% de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté. 20% des Centrafricains les plus riches détiennent 65% des revenus du pays, contre les 20% des plus pauvres qui ne possèdent que 2%. Cela témoigne des inégalités dans les structures de répartition des richesses de la RCA. Par ailleurs, la mal gouvernance a eu de sérieuses répercussions sur les systèmes d'éducation et de santé qui sont constamment paralysés par des grèves dues au paiement irrégulier des salaires. En plus, l'équipement des secteurs de l'éducation et de la santé s'est sérieusement détérioré du fait de la faible allocation budgétaire à ces secteurs.

L'espérance de vie à la naissance qui était de 49 ans en 1988, s'est réduite à 42,7 ans en 2003. En réalité, le taux de mortalité en dessous de cinq ans a baissé de 248 à 194 pour 1000, mais la RCA demeure le pays qui a le taux de mortalité maternelle le plus élevé pendant l'accouchement (948 femmes pour 100.000 naissances meurent pendant l'accouchement).

Les taux de scolarisation ont généralement connu une baisse sensible au cours des dix dernières années. Ils sont passés de 37% en 1994 à 24% en 1999, tombant ainsi en dessous des niveaux des années 60.

Il est nécessaire de s'assurer que les populations des zones affectées par les conflits augmentent leurs revenus, améliorent leur accès à l'alimentation et aux services sociaux de base (santé, éducation, eau) de manière équitable. Cependant, pour que toutes les interventions aient lieu, une sécurité adéquate est exigée sur l'ensemble du territoire national.

1.2. Contexte sécuritaire

La République Centrafricaine a connu au cours des dix dernières années des crises politiques et militaires (mutineries, rébellions et coups d'Etat militaires). La crise la plus récente a été provoquée par le coup d'Etat manqué du 25 octobre 2002. Contrairement aux autres crises, son impact n'était pas limité à la capitale Bangui. Dans leur retraite, les soldats rebelles impliqués dans le coup d'Etat manqué ont pris et occupé presque le tiers du territoire national. Le conflit qui s'en est suivi était le plus violent que le pays ait jamais connu, au regard du nombre des victimes et de l'ampleur des destructions. Elle a duré jusqu'au 15 mars 2003, lorsque les rebelles ont finalement réussi à s'emparer du pouvoir. Environ deux tiers de la population, soit plus de 2 millions de personnes ont été affectées par ce dernier conflit qui a créé une crise humanitaire majeure.

Une partie de la population est encore déplacée à ce jour, aussi bien sur le plan interne qu'au-delà des frontières nationales. Cette situation a été aggravée par les exactions des rebelles de l'APRD opérant dans le Nord-Ouest du pays et celles de l'UFDR qui opèrent dans le Nord-Est notamment dans la Vakaga, préfecture frontalière avec le Soudan. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) indique qu'environ 42 000 centrafricains se sont réfugiés au Tchad. Au total 7 000 centrafricains ont quitté leur pays. Du côté centrafricain, les agences humanitaires ont estimé le nombre des déplacés internes à environ 212 000.

Environ 100 villages ont été brûlés au cours du 1^{er} semestre 2007 et la violence basée sur le genre a augmenté. Un retour progressif des déplacés internes et des réfugiés est prévu. Des dispositions s'imposent pour faciliter et accélérer ce retour.

La circulation des armes légères figure parmi les différentes manifestations de cette insécurité, qui a conduit à une détérioration de la sécurité publique. A cela s'ajoute la perméabilité des frontières utilisées par les groupes armés, et l'usage des zones frontalières comme « base arrière » pour des opérations à finalité destabilisatrice.

Le PRAc a posé les bases des différents volets d'un programme intégré visant à lutter contre la prolifération illégale des Armes légères en RCA et a permis de démobiliser 7556 ex-combattants, de ramasser 487 armes, 696 obus, 26 mines, 19 roquettes et des dizaines de milliers de cartouches. Le programme de réduction et contrôle des ALPC va continuer cet effort à travers :

- le renforcement des capacités de la Commission Nationale de lutte contre la Prolifération des Armes légères pour le Désarmement et la Réinsertion (CNPDR) ;
- la révision de la législation sur la circulation des Armes légères ;
- la sensibilisation et l'éducation du public sur les armes légères et la Violence armée ;
- le ramassage des armes au niveau communautaire en vue du développement.

Le PNUD a initialement appuyé le processus préparatoire qui a débouché sur l'organisation de l'atelier national sur la prolifération des Armes Légères en octobre 2005 et des Journées Nationales d'Information et de Débats Citoyens en octobre 2006 ; les documents ébauchés à cette occasion ont servi de référence à l'élaboration du programme.

1.3. Stratégies de mise en œuvre

Le projet s'inscrit entièrement dans les priorités du Plan Cadre des Nations Unies (UNDAF 2007-2011) et contribue à la réalisation des résultats stratégiques de l'UNDAF et du CPAP d'ici à 2011.

Le programme "Contrôle et réduction des armes légères et le micro-désarmement" est conçu pour répondre et aider à réaliser la stratégie nationale de redressement. Le programme arme pour le développement a trois stratégies de base à savoir : la participation et l'appropriation communautaire, le renforcement des capacités nationales en vue du contrôle des armes légères et la sensibilisation du public.

1.3.1. La participation et l'appropriation communautaires: armes en échange du développement

Cette approche est conçue avec l'idée que la paix durable ne peut être garantie que par la volonté des gens à déposer les armes et à recourir à la paix et au développement. Dans ce contexte, le désarmement et la réconciliation au niveau communautaire sont considérés comme un préalable au développement communautaire.

Les initiatives antérieures de désarmement étaient partielles, et n'incluaient pas tous les acteurs aussi bien de l'Etat que des communautés à la base. Le présent programme consiste à amener la communauté à participer à la récupération des armes, sans poursuites judiciaires. Les personnes dignes de confiance telles que les chefs religieux/traditionnels, les chefs des communes et les « anciens » qui désirent gérer les centres de récupération des armes situés stratégiquement au sein des communautés supposées détenir un nombre élevé d'armes légères illégales seront encouragées. La proximité des centres de récupération d'armes, avec l'existence d'un environnement non intimidant, encouragera les gens à restituer volontairement leurs armes. Ce programme servira de premier « test » pour préparer les communautés à choisir, élaborer et mettre en œuvre des projets de développement.

Le microprojet de développement n'est alloué qu'aux communautés qui ont fait preuve de leur engagement pour la paix à travers l'organisation prometteuse des activités de désarmement, aboutissant à l'attribution de Certificat de Restitution d'Armes à celles qui auront ramassé le plus d'armes. Cette initiative garantit la responsabilisation de la population elle-même quant à son propre développement. L'approche utilisée dans le programme «Armes contre le Développement» facilitera un changement alliant du prestige de la possession d'armes, au prestige d'être sans armes.

La communauté seule ne peut pas atteindre l'objectif qui consiste à obtenir un « Certificat de Restitution d'Armes » sans l'appui actif et l'effort soutenu des institutions nationales, telles que la Police Nationale Centrafricaine et la Commission Nationale. La mise en place d'une collaboration efficace avec les partenaires nationaux à travers la création des Comités Locaux de Développement (CLD) est une importante stratégie utilisée pour accroître l'impact et la pérennité du programme en garantissant l'appropriation communautaire.

Pendant la phase préliminaire d'assistance, le projet sera basé à Bangui et dans les zones d'intervention du PRAAC qui sont également celles d'intervention du PSPD et du PRASEJ et assurera le renforcement des capacités aux niveaux local et national en vue de

1.4. Implantation du projet et coordination transfrontalière

Pour une meilleure vulgarisation de la Loi sur les ALPC en RCA, le projet, par souci d'interdépendance et de complémentarité, travaillera en étroite collaboration avec le Projet d'Appui à la Sécurité Juridique et au Système Judiciaire (PRASEJ) pour assurer la vulgarisation et l'appropriation de la Loi sur les ALPC dans les zones d'intervention.

Les objectifs généraux de la sensibilisation seront les suivants:

- Renhausser les connaissances et la compréhension des dangers liés à la prolifération des armes légères parmi la population (les institutions et les communautés) ;
- Susciter l'appui populaire à la campagne sur les Armes pour le Développement ;
- Mettre en place une base de données médiatique sur les questions liées aux armes légères pour vulgariser et pérenniser les meilleures pratiques en terme de modification des comportements vis-à-vis des ALPC.

Le programme de Contrôle et de réduction des armes légères et le micro – désarmement utilisera les Comités d'Approbaton des Projets (CLAP) et les Comités Locaux de Développement (CLD) pour la sensibilisation et la mobilisation de leurs communautés respectives en vue de la restitution des armes et de la gestion des projets de motivation. Au niveau de la commune, le programme aidera à mettre en place des Comités de Récupération d'Armes.

1.3.3. La sensibilisation du public et la communication

Le programme aidera également à renforcer les capacités de la Police Nationale Centrafricaine. Il formera les agents de la Police Nationale dans le domaine du contrôle et de la détection des armes légères. Le projet de contrôle et de réduction des armes légères et de petit calibre aidera dans une large mesure à créer une base de données nationale de récupération des armes qui sera utilisée par la Police pour faciliter le contrôle des armes légères, des crimes et de la violence armée.

Le programme de contrôle des armes légères faciliterait l'opérationnalisation de la Commission Nationale à travers le renforcement des capacités, le financement des matériels de bureau, la formation du personnel, la mise à jour et l'exécution de la législation sur les armes à feu. Le projet fournira l'appui technique nécessaire à la commission nationale en vue de faciliter l'étude de base sur les armes légères et la violence armée, l'appui aux

combattants qu'aux armes légères, pour des raisons de rentabilité. Une Commission Nationale, directement rattachée au Conseil Supérieur de la Défense Nationale, a été mise en place en 2004 comme organe national en charge du suivi du processus du DDR et des questions qui y sont liées. Au cours de l'atelier national sur la prolifération des armes légères en octobre 2005, il a été fortement recommandé que le mandat de la Commission soit élargi en vue d'inclure les questions liées aussi bien aux ex-

Centrafricaine

1.3.2. Le renforcement des capacités de la Commission Nationale et de la Police

L'augmentation progressive de l'étendue du projet et de l'appui au contrôle et à la réduction des armes légères.

La coordination transfrontalière sera basée dans cinq villes situées à proximité des frontières internationales et dans les villes les plus concernées par les questions relatives aux armes légères. Elle passera par un appui aux initiatives de renforcement de la sécurité aux frontières communes et de lutte contre les ALPC élaborées par les organisations régionales et / ou sous-régionales. Cette stratégie est prévue non seulement pour aider à contrôler les armes légères à partir des communautés locales de base mais également en vue de permettre au projet de s'associer et de collaborer ultérieurement avec les programmes similaires du PNUD, de l'autre côté des frontières internationales pour aider à réduire la circulation illégale des armes. Lors de la première phase de ce projet, des liens seront établis avec le programme de récupération et de destruction des armes des bureaux pays du PNUD dans les pays voisins, en vue d'échanger des expériences et aider à améliorer la mise en œuvre du projet.

Le succès du projet sera assuré grâce à l'élaboration et à la finalisation d'une politique et d'une stratégie nationales en matière de lutte contre la prolifération des ALPC, en vue d'une mobilisation des ressources additionnelles. Ces politiques et stratégies devront tenir compte des réalités de la lutte contre les ALPC dans les pays voisins, ainsi que des instruments sous-régionaux, régionaux et internationaux. A travers un plaidoyer soutenu, le projet appuiera l'élaboration et l'adoption d'une Convention sous-régionale en matière de lutte contre la prolifération des ALPC.

Carte géographique des zones d'intervention du projet



1.5. Modalités de gestion

Le projet sera exécuté par le PNUD selon la modalité d'Exécution Directe(DEX). La gestion des fonds du projet est faite conformément aux réglementations financières du PNUD sur la base d'un plan de travail adopté avec les parties prenantes.

Suite à cet exercice, un important gap financier d'un montant de 621 587 800 FCFA a été relevé qui nécessite une mobilisation des ressources financières additionnelles en vue d'atteindre de manière optimale les résultats du projet.

et du PSPD en vue d'améliorer les séquences des opérations, d'assurer la participation active des acteurs impliqués dans le processus de mise en œuvre.

L'atelier a également permis de capitaliser les leçons tirées de la mise en œuvre du PRAO

Photo ALPC : Destruction des armes lors du lancement officiel du projet.

meilleure efficacité du projet.

ressources dans la perspective d'une chaîne logique des résultats et des document de projet. Ainsi, il a établi une atteindre des résultats tels que définis dans le prendre des mesures nécessaires pour tenir compte des réalités de terrain et de aussi de réajuster certaines activités pour niveau des ressources. L'atelier a permis effets, les produits, les activités et d'évaluer le permis d'examiner la cohérence entre les stratégies et opérationnels (du projet) a regroupé 40 participants (des partenaires



activité inscrite dans le document du projet, a revu la planification du projet. Cet atelier qui a En juillet 2008, l'atelier de planification et de présentation du projet qui constituait la première

résultats

- Réévaluation de la pertinence des activités au regard des évolutions et des

économique à base communautaire est mis en place

Produit 1.1 : Le mécanisme de prévention des conflits et de développement socio-

Effet 1 : Un relèvement durable basé sur les communautés à travers la mise en œuvre des projets de développement socio-économique en échange de la restitution volontaire des armes est assurée

2.1. APPROPRIATION COMMUNAUTAIRE : armes en échange de développement

Sur la base du plan d'opération du projet, plusieurs activités ont été mises en œuvre dont les résultats sont les suivants :

II. RESULTATS DU PROJET

Dans le cadre du contrôle et de suivi du projet, un Comité de Pilotage présidé par le Coordonnateur de la CNPDR sera mis en place. Son rôle consiste à définir les grandes lignes des actions à mener en faisant des réajustements nécessaires dans la programmation opérationnelle et budgétaire du projet.

Le 23 août 2008, il a été procédé à la cérémonie du lancement officiel du projet sous l'égide du Président de la République Centrafricaine. Cette cérémonie a permis de détruire environ 429 armes de différents calibres sous la forme de la flamme de la paix.

Produit 1.2 : La sécurité des communautés est renforcée à travers la réduction des incidents liés aux armes légères

- **Appui à la maintenance, au stockage et à la destruction des armes**
Un document intitulé "Normes et procédures de collecte, stockage et destruction des armes" a été élaboré en vue de régir les opérations de restitution des armes légères et de petit calibre. Ces normes et procédures comprennent plusieurs étapes : enregistrer, maintenir, transporter, stocker, ramasser et détruire des armes et des munitions.

Un document complémentaire comportant les directives de mise en œuvre de l'approche "armes contre développement" a été élaboré. L'objectif était de clarifier le concept "armes contre développement" dans la perspective de la collecte volontaire des armes, munitions, explosifs et autres effets militaires. Ce document a permis de fixer le cadre de la mise en œuvre de la stratégie ayant pour but d'encourager les populations civiles détentrices illégales d'armes légères et de petit calibre à les restituer volontairement en contrepartie des kits de développement leur permettant de mener des activités génératrices de revenu ou des projets communautaires.

Les directives "armes contre développement" viennent renforcer les dispositions du protocole des normes et procédures de réception, d'enregistrement, de transport, de stockage et de destruction des ALPC, relatives aux opérations de réduction des armes à feu et ont permis de définir le cadre pour les opérations de développement en échange des armes.

Produit 1.3 : Une culture de développement renforcée et les moyens d'existence améliorés à travers des projets de développement dans 50 communes

- **Identification, sélection et mise en œuvre des projets communautaires utilisés en guise de motivation à l'approche "armes en échange de développement"**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Sécurité pour le Développement (PSPD), dix huit (18) microprojets ont été identifiés par les Comités Locaux d'Approvisionnement des ALPC, dont l'exécution a été poursuivie par le Projet ALPC. Ces microprojets ayant été finalisés, leur remise a été faite lors d'une mission conjointe ALPC/CNPDR/Ministère de la Communication lors des missions du 16 au 18 juin 2009 (Sibut-Kaga Bandoro) et du 21 au 24 juin 2009 (Bossangoa-Bozoum).

Pendant la phase préparatoire du projet, des jeux-concours sur les dangers liés aux armes à feu avaient été organisés en octobre 2006 conjointement par la CNPDR et le PNUD. L'objectif de ces jeux – concours était de sensibiliser les populations centrafricaines sur les méfaits des armes légères.



L'approche individuelle quant à elle a permis de collecter 487 armes et 120.000 munitions à Bangui. 522 personnes dont 111 femmes ont volontairement restitué des armes et munitions et ont reçu des kits de développement en vue de la réalisation des activités génératrices de revenus et contribuer au développement socio-économique du pays Pour un coût total de 33.864.750 FCFA (trente trois millions huit cent soixante quatre mille sept cent cinquante), soit environ 68.000 dollars US.

N°	Intitulé des microprojets	Coûts en FCFA
1.	Construction de la maison des jeunes du 1 ^{er} arrondissement de Bangui	21 019 530
2.	Extension de la salle de conférence de la mairie du 2 ^e Arrondissement de Bangui	7 750 677
3.	Extension de la salle de conférence de la mairie du 8 ^e Arrondissement de Bangui	5 503 985
4.	Construction d'un jardin d'enfants du Cité Christophe dans le 1 ^{er} arrondissement de la ville de Bangui	12 903 915
5.	Réhabilitation d'un bâtiment de huit salles de classe à l'école Saint Jean dans le 2 ^e me Arrondissement de la ville de Bangui	16 371 616
6.	Construction du bâtiment du jardin d'enfants de Gbaya Dombia dans le 3 ^e me Arrondissement de la ville de Bangui	14 464 050
7.	Réhabilitation de deux bâtiments à l'école Benz-Vi dans le 5 ^{eme} Arrondissement de la ville de Bangui	10 794 835
8.	Réhabilitation du jardin d'enfants des 92 logements dans le 6 ^{eme} Arrondissement de la ville de Bangui	10 640 175
9.	Réhabilitation de deux bâtiments à l'école Saint-Paul et construction de trois latrines améliorées dans les écoles Saint Paul, Sao et camp garde	12 575 665
10.	Réhabilitation de deux bâtiments à l'école Galabadjà dans le 8 ^{eme} Arrondissement de la ville de Bangui	19 183 177
TOTAL		131 207 625

Tableau n°1 : Listes des microprojets exécutés à Bangui

La mise en œuvre de l'approche armes « en échange de développement » a permis de réaliser spécifiquement à Bangui en fonction des besoins exprimés par les CLAP dix(10) projets communautaires dont la liste se trouve ci – après :

Photo ALPC : Mairie du 8^{eme} arrondissement de Bangui réhabilitée

Le projet a attribué dans le cadre de ces jeux , des prix aux trois (3) communes de la ville de Bangui, ce qui a permis la construction de la maison des jeunes du 1^{er} arrondissement, l'extension de la salle de conférence de la mairie du 2^eme arrondissement et la salle de conférence de la mairie du 8^eme Arrondissement.

encore adopté.

de développement socio-économique du pays. Cependant ce projet de Loi n'est toujours pas circulation et la détention illicite des armes en vue de la consolidation de la paix et du des armes et munitions en République Centrafricaine. Cette loi devait permettre de réguler la cours duquel il a encouragé l'Assemblée Nationale à adopter le projet de Loi portant régime parlementaires ont été invités. Ainsi, le Coordonnateur de la CNPDR a fait un plaidoyer au Dans le cadre de l'atelier de planification du projet organisé les 30 et 31 juillet 2008, dix (10) légères et de petit calibre

- Plaidoyer pour l'adoption par l'Assemblée Nationale de la Loi sur les armes

techniques et opérationnelles sont établies et renforcées

Produit 2.1 : La Commission Nationale est légalement instituée, ses capacités

Effet 2 : Le renforcement des capacités de la Commission Nationale et de la Police nationale Centrafricaine à travers l'élaboration et l'exécution des politiques nationales visant à fournir l'appui durable au contrôle des armes légères est appuyé

2.2. RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA COMMISSION NATIONALE ET DE LA POLICE CENTRAFRICAINE

Dans le but de promouvoir un développement local efficace, des Plans Locaux de Développement (PLD) ont été élaborés selon une approche participative avec une implication active des communautés. Douze PLD ont ainsi été élaborés, sur la base d'une approche participative avec une implication active des communautés de base dont neuf (9) ont été finalisées et validées au cours des ateliers organisés en 2009. La mise en place d'une collaboration efficace avec les partenaires nationaux à travers la création des Comités Locaux de Développement (CLD) a été une stratégie efficace ayant permis d'obtenir l'impact nécessaire et d'asseoir les bases d'une pérennité du programme en garantissant l'appropriation communautaire et le développement local.

▪ Elaboration des Plans Locaux de Développement (PLD)

N°	Domaines	Effectif bénéficiaires		Total
		Homme	Femme	
1	Agriculture	88	12	100
2	Elevage	80	10	90
3	Couture	36	34	70
4	Menuiserie	97	03	100
5	Maçonnerie	85	15	100
6	Coffure	26	37	63
		412	111	522

Tableau n°2 : Répartition des bénéficiaires des kits de développement par domaine d'activités

Deux missions de concertation avec les communautés transfrontalières ont été conjointement organisées par le projet et la CNPDR du 24 janvier au 1^{er} février 2009 et du 1^{er} au 04 mars 2009 dans les villes frontalières avec la République Démocratique du Congo notamment à Bangassou, Mobaye et Mongoumba. Ces missions ont permis d'échanger avec les autorités et les acteurs locaux sur la circulation d'armes et les opportunités pour la mise en place des mécanismes d'alerte précoce ou la détection de la circulation illicite des armes.

- **Organisation d'une réunion transfrontalière avec les communautés frontalières en vue de discuter des questions liées à la prévention des conflits et à la sécurité humaine**

Produit 2.4 : Le programme de renforcement de la sécurité au niveau des frontières à travers la Commission Nationale et la Police Nationale et la collaboration établie avec des programmes similaires du PNUD dans les pays voisins est établi

Un voyage d'étude et d'échanges d'expériences a été organisé à Kigali au Rwanda à l'intention d'un expert du Projet, de deux(2) membres de la CNPDR et d'un parlementaire centrafricain. Ce voyage a permis un échange dynamique sur toutes les questions liées au DDR et aux ALPC. Un atelier de restitution du voyage a été organisé à l'attention de 30 participants représentant les partenaires opérationnels du projet ce qui a permis d'améliorer le processus de mise en œuvre du PRC-ALPC en République Centrafricaine.

- **Voyage d'études et d'échange d'expériences**
 - Voyage d'étude et d'échange à Kigali (Rwanda).
 - Inventaire des équipements du projet ;
 - Réunion dans les régions transfrontalières de la République Centrafricaine ; armes ;
 - Atelier de mise en place et de renforcement des Comités de Récupération des missions suivantes ;
 - Planification et suivi des activités sur le terrain ;

Cinq (5) missions conjointes ont été organisées dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre du projet. Ces missions souvent composées de certains membres de la CNPDR, du Comité de pilotage et des experts du projet ont permis d'appuyer les UEP sur le terrain, d'impliquer les acteurs locaux dans le processus dans la perspective d'une appropriation nationale et de renforcer la dynamique du travail en vue de mieux atteindre les résultats. Il s'agissait des missions suivantes :

- **Missions conjointes sur le terrain**
- **Renforcement des capacités opérationnelles de la CNPDR**

Durant tout le processus de mise en œuvre du projet, un appui pour le renforcement des capacités techniques et opérationnelles de la CNPDR a été assuré. Cet appui a concerné le fonctionnement de la structure à savoir la connexion internet, le carburant, les frais de mission, les consommables, les indemnités des membres du secrétariat permanent, les salaires du personnel d'appui administratif et les indemnités des membres du comité de pilotage. La CNPDR a ainsi contribué efficacement à la planification et la mise en œuvre du projet.

2.3. SENSIBILISATION DU PUBLIC

Un appui a également été apporté dans le cadre de la mise en place et le renforcement des capacités des Comités Locaux d'Approvisionnement des Armes Légères et de Petite Calibre pour le Désarmement et la Réinsertion (CPPDR) afin de leur permettre de mieux assurer leurs responsabilités. Au total 120 représentants des institutions et acteurs locaux ont été sensibilisés sur les dangers liés aux armes à feu, les facteurs de conflits et de violences armées et sur le développement des initiatives alternatives.



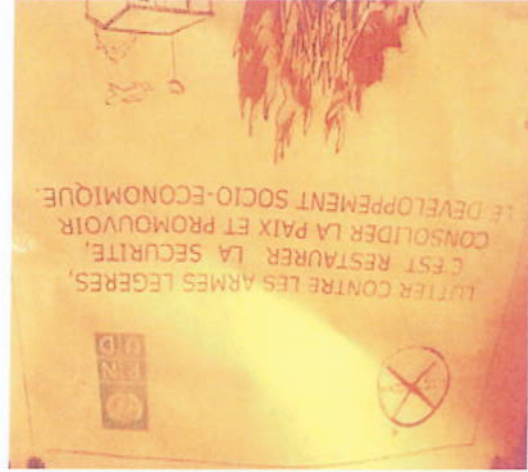
Photo ALPC : Les participants à Bangassou

Effet 3 : La sensibilisation du public, la mobilisation des communautés et autres institutions nationales sur l'impact négatif de la détention et l'usage des armes illicites sont promues

Produit 3.1 Connaissance et compréhension des dangers liés à la prolifération des armes légères

- Production des supports de communication et directives conçues et distribuées aux communes

Des supports de communications principalement des tee- short, des affiches et des banderoles ont été produits en vue de sensibiliser les autorités et les communautés locales sur les dangers et risques liés à la prolifération et à l'usage des armes illicites.. Des groupes de danses traditionnelles et des orchestres ont été impliqués dans les actions de communication. Des modules de sensibilisation et de communication ont été conçus par les experts du projet, des personnes ressources et des acteurs locaux formés en vue d'assurer le relais de la sensibilisation. Toutes ces actions ont permis de renforcer les connaissances des populations sur les dangers liés aux armes légères et ont suscité leur pleine adhésion dans le processus de mise en œuvre du projet.



Affiches pour la sensibilisation produites par le projet ALPC



Affiches pour la sensibilisation produites par le projet ALPC

▪ **Information et animation des discussions sur la réduction de la violence armée dans le pays à la télévision et à la radio nationale**

Pour conscientiser la population centrafricaine sur les dangers liés aux armes légères, les médias locaux notamment les radios ont été impliqués. A cet effet, plusieurs spots ont été diffusés sur la chaîne de la Radio Centrafricaine et celle de la radio Maria à Bossangoa. Des correspondants de la Radio Centrafricaine ont efficacement relayé les informations sur les activités réalisées en vue d'informer le public sur le processus. Aussi des discussions autour d'une table-ronde télévisée et radiodiffusée ont été organisées avec la participation de la société civile, des pouvoirs publics et des partis politiques sur les questions des armes légères. Ces émissions ont offert la possibilité d'échanger avec les auditeurs sur la problématique des armes légères dans le pays.

▪ **Organisation des campagnes de sensibilisation du public**

Pour permettre une meilleure implication de la population dans les actions de mise en œuvre du projet en ce qui concerne plus particulièrement la restitution volontaire des armes, des campagnes de sensibilisation ont été organisées dans les zones d'intervention du projet.



Photo ALPC : Campagne de sensibilisation de masse

Ces campagnes se sont manifestées par des caravanes, des émissions radiotélévisées avec la participation du public et des matches de football féminin. Ceci a permis de conscientiser les populations sur les dangers liés à la détention et à l'utilisation illicites des armes, sur les facteurs de conflits et de violences armées, de crises et sur le développement des initiatives alternatives. Il résulte de ces campagnes, un renforcement des connaissances et de la compréhension des communautés sur les dangers liés à la prolifération des armes légères.

Le projet a célébré la Semaine mondiale de lutte contre les violences armées et les armes légères qui a eu lieu du 15 au 21 Juin 2009. Cette initiative de l'ONG "International Action Network on Small Arms" (RIAA/LIANSA), a permis de développer un partenariat efficace avec les Organisations de la Société Civile pour des actions efficaces contre la violence armée et la prolifération des armes. Ainsi, avec l'appui du projet, des associations de femmes pour la lutte contre les armes légères ont organisé une campagne de sensibilisation dans tous les arrondissements de Bangui. Une marche des femmes contre la violence armée a aussi été organisée.

Les contraintes et difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du projet ont essentiellement porté sur les aspects suivants :

IV. CONTRAINTES ET DIFFICULTES

- Au niveau de la base, les Comités d'Approbation des Projets (CLAP), les promoteurs des microprojets de réhabilitation des infrastructures sociales, les autorités locales et les experts du projet sur le terrain faisaient un suivi participatif des réalisations ;
- Au niveau central, les experts du projet, la CNPDR et le Comité de Pilotage (CDP) effectuaient des missions conjointes de suivi des activités sur le terrain. Le comité de pilotage, organe de décision et d'orientation du projet a examiné les progrès réalisés par le projet et a souvent pris des décisions nécessaires pour son réajustement afin d'atteindre les résultats escomptés.

Dans le cadre des opérations de suivi/évaluation, un dispositif inclusif et participatif a été mis en place avec deux (2) niveaux d'intervention :

III. SUIVI ET EVALUATION

La presse écrite nationale a été impliquée dans tout le processus de mise en œuvre du projet en vue de relayer auprès du public les informations sur le projet. En outre des articles événementiels sur le projet ont été publiés dans les quotidiens tels que "Le Citoyen", "Le Confident". Le journal "Le Peuple" a produit deux (2) articles spécifiques sur le projet pour informer le public sur les dangers liés aux armes légères et le contenu des différentes stratégies mises en place pour la restitution volontaire des armes en échange de développement.

- Publication des articles sur les impacts des armes légères à travers la presse écrite

Produit 3.3 : La base des données sur la sensibilisation du public est établie et disponible



4.1. Au niveau sécuritaire et politique

Au cours de la mise en œuvre en projet, les zones d'intervention du projet ont été affectées par la recrudescence des violences armées avec des répercussions sur la situation sécuritaire du pays. En 2009, la RCA a enregistré 108 000 personnes déplacées internes et 138 000 réfugiés Centrafricains au Sud du Tchad, au Soudan et à l'Est du Cameroun soit plus de 5% de sa population. Mais avec l'application de l'Accord de Paix Global de Libreville par les groupes politico-militaires signataires, le projet a pu travailler dans un climat relativement sécurisé.

Au niveau politique, la non-adoption par l'Assemblée Nationale du projet de Loi portant régime des armes et munitions en République Centrafricaine a constitué un obstacle à l'exécution de certaines activités.

4.2. Au niveau opérationnel

- Mise en place tardive du Comité de Pilotage du Projet, instance de décision pour la mise en œuvre du projet ;
- Recrutement tardif des experts nationaux et du Conseiller Technique Principal du projet créant un retard dans le démarrage du projet ;
- Retard dans la mise en œuvre opérationnelle du projet ;
- Difficultés de déplacement du personnel des UEP de provinces en raison des contraintes sécuritaires et de moyens logistiques insuffisants ;
- Lenteur dans le processus d'acquisition des biens et services pour la mise en œuvre des activités, occasionnant des retards sur le terrain ;
- Pléthore d'activités avec une période d'exécution relativement courte et des faibles moyens financiers, par ailleurs insuffisants au regard des défis à relever ;
- Perturbations et troubles provoquées par des personnes ayant déposé des armes et munitions au niveau de la CNPDR dans le cadre du PRAAC ;
- Des projets communautaires non réalisés pour des raisons de contraintes financières créant ainsi une frustration et un mécontentement des populations.

4.3. Au niveau financier

- Enormes gaps financiers évalués à 621 587 80 FCFA (1 243 000 USD) lors de l'atelier de réévaluation du projet, alors que le projet n'a mobilisé que 1 923 729 USD auprès du Japon.
- Aucune stratégie de mobilisation des fonds supplémentaires n'a été mise en place en vue de la poursuite de cet important projet pour la consolidation de la paix.

V. FORCES ET FAIBLESSES

La mise en œuvre du projet ALPC présente inéluctablement des points forts qui ont contribué à l'atteinte de certains résultats. Toutefois, elle a des faiblesses qu'il importe de relever et proposer des pistes d'orientation pour le futur, comme indiqués dans le tableau ci-après :

Axes	Armes en échange de développement	Renforcement des capacités	Sensibilisation du public	Suivi et évaluation
FORCES	<ul style="list-style-type: none"> Fortes motivations de la population à restituer les armes, munitions et autres effets militaires illicites Implication des autorités administratives, locales et de la société civile dans le but du développement local 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement opérationnel de la GNPDR et son implication active dans tout le processus de l'appropriation nationale du projet ; Appui opérationnel efficace au projet 	<ul style="list-style-type: none"> Fortes adhésions populaires au projet de la population Connaissances sur les dangers liés aux armes légères Appropriation communautaire acquise 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi conjoint du projet (experts projets, GNPDR et CDP) a permis de réorienter le projet et d'atteindre certains résultats Suivi des microprojets par les CLAP a permis une appropriation locale
FAIBLESSES	<ul style="list-style-type: none"> Ressources financières limitées pour la mise en œuvre de l'approche Restitution volontaire des armes seulement à Bangui et Bozoum Démotivation de la population, des autorités et société civile due à la lenteur du processus et à l'insuffisance des ressources financières 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement technique de la Police Nationale et autres acteurs non réalisés Blocage dans le processus d'adoption du projet de Loi portant régime des armes par l'Assemblée Nationale Mobiliser des fonds pour la vulgarisation de la Loi Activités partiellement réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> Absence d'un document de stratégie de communication Activités partiellement réalisées Insuffisance des fonds Base de données médiatique inexistante 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun document sur le mécanisme de suivi Logiciel DREAM non mis en place
MESURES PROPOSEES	<ul style="list-style-type: none"> Mobiliser des ressources financières en vue de la relance de cette approche et la mettre en œuvre dans les zones du DDR en cours de mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le processus d'adoption de la Loi portant régime des armes par l'Assemblée Nationale Mobiliser des fonds pour la vulgarisation de la Loi 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la sensibilisation de la population par les institutions étatiques à travers la presse Mobiliser des fonds pour la sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place de manière systématique un mécanisme de suivi/évaluation

VI. LEÇONS APPRISSES

Suite à la mise en œuvre du projet, des leçons ont été tirées dont les principales sont les suivantes :

- **L'approche communautaire** : Les différents contacts sur le terrain ainsi que les différents ateliers de mise en œuvre des structures ont révélé la volonté des acteurs à la base de s'impliquer pleinement dans la mise en œuvre du projet. Cela est considéré comme un facteur incitatif devant permettre aux élus locaux et la société civile de prendre le relais en vue de la pérennisation des activités du projet à long terme. En effet, suite aux campagnes d'information, de sensibilisation de proximité à travers les médias, le constat d'un véritable engouement de la part des populations pour la restitution volontaire des armes et munitions est palpable.

- **L'appropriation nationale** : la participation des autorités préfectorales et locales dans la mise en œuvre du projet a été remarquable. Cette participation active dans tout le cycle du projet a permis de susciter l'appui populaire de la communauté dans le processus de ramassage des armes. La volonté manifeste des leaders institutionnels et communautaires traduite par leur pleine implication dans le processus doit donc être encouragée en vue d'aboutir à cette appropriation des acquis du projet.

- **Le phénomène des ALPC dans son ensemble** : le phénomène des ALPC constitue un véritable fléau dont ont conscience non seulement les autorités nationales, mais aussi les populations tant les dégâts aussi bien humains que matériels sont considérables. De ce fait, il se dégage une volonté générale de lutte contre le phénomène, même si l'on a conscience qu'il faut une gestion globale de la question par une concertation sous-régionale, sinon régionale.

VII. RECOMMANDATIONS GENERALES

- Capitaliser les acquis du projet par la formulation d'un nouveau Document de base d'un Projet, permettant la poursuite de la réduction et de contrôle de la circulation illicite des armes légères dont la prolifération a aujourd'hui augmenté suite à la création et multiplication des mouvements politico – militaires dans le pays ;

- Mettre en place une politique adéquate pour la mobilisation des ressources financières pour la poursuite du projet ;

- Organiser un plaidoyer à l'attention des autorités politiques en vue d'accélérer le processus d'adoption du projet de Loi portant sur le régime des armes et munitions en Républiques Centrafricaine ;

- Rétrocéder les équipements des projets (PSPD et ALPC) au Gouvernement sous la tutelle de la CNPDR en vue de décider de leur répartition ;

Bien que le projet ait initié des actions pertinentes dans les différentes provinces du pays et utilisé une méthodologie qui implique tous les intervenants, la durabilité des acquis du projet sera conditionnée par la mise en place des mécanismes d'accompagnement qui n'ont pas été ciblés comme tels dans le document de projet.

En effet, les populations ont vécu des périodes difficiles du point de vue social et économique. Ils ont par conséquent besoin d'une période plus longue de suivi-accompagnement en vue d'une appropriation effective et durable des acquis du projet.

Malgré la bonne volonté des acteurs locaux (administration, élus, services techniques déconcentrés) manifestée à travers les CLAP, les CLD et les CRA, ceux-ci n'ont toujours pas les capacités leur permettant de contribuer efficacement aux actions de réduction et de contrôle des armes légères ainsi que de développement local.

La poursuite des activités de lutte contre les ALPC demeure donc une priorité dans le cadre de la restauration de la sécurité et de la consolidation de la paix, facteurs indispensables pour un développement durable.

Le Gouvernement Centrafricain lance donc un appel au Gouvernement Japonais qui a financé ce Projet, d'envisager la possibilité de reconduire un financement plus substantiel afin de restaurer la sécurité et consolider la paix en RCA.

Cet appel s'adresse également aux autres Partenaires de la République Centrafricaine.

CONCLUSION

- Mettre à la disposition du PRED pour son bon fonctionnement les matériels et équipements prêts par le projet ALPC au PBF pour utilisation (Notons que les matériels prêts seront rendus à la CNPDR à la fin des activités du Projet PRED) ;
- Autoriser le PRED à utiliser les locaux par le projet à Bossangoa, Bozoum et Sibut. (les bâtiments utilisés seront rendus à la CNPDR à la fin du projet PRED).

<p>Les capacités des services en charge de lutte contre la prolifération des armes légères ainsi que la réinsertion des ex-combattants sont renforcées et élargies</p> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Texte de loi élaboré mais non adopté par l'Assemblée Nationale - 10 projets communautaires réalisés - CPNDR réhabilité et opérationnel 	<p>Le renforcement des capacités de la Commission Nationale et de la Police nationale Centrafricaine à travers l'élaboration et l'exécution des politiques nationales visant à fournir l'appui durable au contrôle des armes légères est appuyé</p> <p>La Commission Nationale est légalement instituée, ses capacités techniques et opérationnelles sont établies et renforcées</p>	<p>Etude des moyens alternatifs d'existence à l'usage et à la production des armes à feu au sein de la communauté</p>	Réalisée	<p>Kits de développement et réhabilitation des infrastructures sociales à Bangui en échange des armes</p> <p>Réalisée en partie dans la ville de Bangui</p>
		<p>Identification, sélection et mise en œuvre des projets communautaires utilisés en guise de motivations à l'approche "armes en échange de développement" par les communautés de base</p> <p>Suivi de la formation et appui aux organisations à base communautaire</p>	Réalisée partiellement	
COMPOSANTE RENFORCEMENT DES CAPACITES				
		<p>Appui à la vulgarisation de la législation nationale sur les armes à feu</p>	Non réalisée	Loi encore non adoptée
		<p>Plaidoyer pour l'adoption par l'Assemblée nationale de la Loi sur les armes légères et de petit calibre</p>	Réalisée	
		<p>Formation de la police en vue de l'exécution de la nouvelle législation et appui à l'effort fourni par la communauté pour la récupération des armes illégales</p>	Non réalisée	
		<p>Réhabilitation du bâtiment et renforcement de la capacité opérationnelle de la CNPDR</p>	Réalisée	
		<p>Formation des membres de la Commission sur les instruments nationaux, régionaux et internationaux de contrôle des armes légères</p> <p>Missions conjointes sur le terrain</p>	Non réalisée	
		<p>Réalisée</p>	Réalisée	
		<p>Voyage d'étude et déchargement d'expérience</p>	Réalisée	
	<p>Système de détection d'armes à feu à travers la Police Nationale Centrafricaine/ Commission nationale</p>	<p>Formation des responsables de la Police Nationale et du Bureau des armes à feu du Ministère de la Justice</p>	Non réalisée	
	<p>Les registres nationaux des ALPC sont mis en place, régulièrement actualisés et contrôlés et leur existence connue de la population</p>	<p>Création d'un système de contrôle en vue d'aider à pérenniser le désarmement communautaire</p>	Non réalisée	
		<p>Création d'une base de données pour la détection de toutes les armes à feu en vue d'aider la Police à faire face aux crimes liés à l'usage des armes légères</p>	Non réalisée	
		<p>Appui à la mise en place de registres au sein des services directement responsables de leur gestion</p>	Non réalisée	Aucune activité réalisée
		<p>Mise en place d'un mécanisme d'actualisation et de contrôle</p>	Non réalisée	
		<p>Information et sensibilisation des populations sur la mise en place des registres</p>	Réalisée	

	<p>Le programme de renforcement de la sécurité au niveau des frontières à travers la Commission Nationale et la Police Nationale et la collaboration établie avec des programmes similaires du PNUD dans les pays voisins est établi</p>	<p>Renforcement des capacités des services en charge des ALPC et des comités locaux de désarmement e matière de stockage et de sécurisation des armes collectées</p> <p>Evaluation au niveau des frontières avec des recommandations sur les rôles des communautés frontalières</p> <p>Organisation d'une réunion transfrontalière avec les communautés frontalières en vue de discuter des questions liées à la prévention des conflits et à la sécurité humaine</p> <p>Réalisation d'un projet pilote pour les activités de renforcement frontalier à base communautaire</p> <p>Appui à la préparation d'une stratégie globale et d'un plan d'action en vue de renforcer la sécurité aux frontières, en collaboration avec la société civile, les communautés frontalières et les institutions de sécurité</p>	<p>Non réalisée</p> <p>Réalisée</p> <p>Réalisée</p> <p>Non réalisée</p> <p>Non réalisée</p> <p>Non réalisée</p>	<p>Aucune activité réalisée</p>
<p>Les capacités nationales en matière de prévention et de réponse aux crises sont renforcées, e les outils d'alerte précoce et de réponse rapide aux crises sont établis et renforcés</p>	<p>La sensibilisation du public, la mobilisation des communautés et autres institutions nationales sur l'impact négatif de la détention et l'usage des armes illicites sont promues</p>	<p>Appui à la mise en place des initiatives de renforcement de la sécurité aux frontières dans les triangles 5 et 6 de la région des grands lacs</p> <p>Renforcement des capacités des postes de contrôle frontalier au niveau de 5 villes/communes frontalières pour le contrôle de la circulation des armes légères</p>	<p>Non réalisée</p> <p>Non réalisée</p> <p>Non réalisée</p>	
SENSIBILISATION DU PUBLIC				
<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 campagne de sensibilisation réalisée par UEP - 0 étude réalisée - 340 personnes formées - 0 plan stratégique National adopté 	<p>Connaissance et compréhension des dangers liés à la prolifération des armes légères</p> <p>La stratégie de sensibilisation du public sur le projet " Contrôle et réduction des armes légères et le micro désarmement " est mise en place</p>	<p>Production des supports de communication et directives conçues et distribuées aux communes</p> <p>Information et animation des discussions sur la réduction de la violence armée dans le pays à la télévision et à la radio nationale</p> <p>Organisation des campagnes de sensibilisation du public</p> <p>Echange de connaissances et des informations à travers la page web du Bureau Pays du PNUD et BCPR</p> <p>Utilisation de la stratégie médiatique élaborée dans le cadre de l'assistance préliminaire : organisation des réunions avec les groupes cibles en vue de discuter de la sécurité publique, de la violence armée et des questions liées au développement</p> <p>Utilisation de la stratégie médiatique élaborée dans le cadre de l'assistance préliminaire : exécution d'une campagne de sensibilisation du public</p>	<p>Réalisée</p> <p>Réalisée</p> <p>Réalisée</p> <p>Non réalisée</p> <p>Réalisée</p> <p>Réalisée</p>	<p>Une seule activité réalisée</p>

			Non réalisée	
	La base des données sur la sensibilisation du public est établie et disponible armes légères	Appui à la mise en place et au renforcement des capacités des comités de récupération d'armes dans 50 communes	Non réalisée	
		Publication des articles sur les impacts des armes légères à travers la presse écrite locale	Réalisée	
		Renforcement de la capacité de l'Union des Journalistes Centrafricains en vue de la mise en place et du maintien d'une base de données sur les informations relatives aux armes légères	Non réalisée	Armes collectées encore sous contrôle des autorités
		Construction des monuments artisanaux ou fabrication des produits à partir des morceaux des fusils détruits	Non réalisée	Aucune base de données disponible